

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 04/07/2024

N° 2024-333- VIREMENTS DE CREDITS

Nomenclature des actes : 7.1

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment son article 5217-10-6,

Vu la norme comptable M57,

Vu la délibération n°2020-161 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2020 donnant délégation à Madame la Présidente,

Vu la délibération n°2022-417 du Conseil Communautaire en date du 26 octobre 2022, adoptant le règlement budgétaire et financier de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay,

Vu la délibération n°2024-153 du Conseil Communautaire en date du 27 mars 2024 relative au vote du budget primitif principal de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay ;

Considérant la nécessité d'inscrire des crédits en investissement sur l'opération 39« voirie », à hauteur de 25 000 €, pour tenir compte de la pose d'une nouvelle signalétique sur le Vendéopôle à Bournezeau.

Considérant la nécessité de procéder à un virement de crédit entre le chapitre 23 « immobilisations en cours » et le chapitre 21 « immobilisations corporelles »

Considérant que ce virement représente 0.7% du montant des dépenses réelles d'équipement

La Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay,

DÉCIDE CE QUI SUIT

Article 1 : La somme de 25 000€ fera l'objet d'un virement du compte 2313 du Chapitre 23 à l'opération 39 « voirie » de la section d'investissement du Budget principal.

Article 2 : Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au Budget de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire et sera transmise en la forme légale.

À CHANTONNAY, le 1^{er} août 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET